



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation Régionale de l'Enseignement
Supérieur, de la Recherche et l'Innovation**

**Département de l'Accompagnement et
et du Contrôle de l'Enseignement Supérieur**

A R R Ê T É N° 2024-04

**Portant composition des bureaux de vote électronique pour l'élection des
représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS Normandie du 6 au 8 février
2024**

**La rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie,
chancelière des universités**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 822-12 et suivants

Vu le décret n° 2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional

Vu l'arrêté du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires

Vu la circulaire du 15 novembre 2023 relative aux modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires

Arrête :

Article 1 :

Le vote électronique par internet constitue la modalité exclusive d'expression des suffrages pour les scrutins relatifs aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires qui seront ouverts du mardi 6 février 2024 à 8h00 au jeudi 8 février 2024 à 17h00.

Article 2 :

Les trois bureaux de vote électronique créés pour cette élection comprennent :

- un président représentant la rectrice de région académique Normandie
- un secrétaire représentant l'administration du Crous Normandie
- des représentants des listes de candidats déclarées recevables

Article 3 :

Conformément aux informations fournies lors du dépôt des listes de candidatures, le bureau de vote électronique pour **le collège 1** est composé de la manière suivante :

- Présidente : Stéphanie LEBOUIS, adjointe à la cheffe du département de l'accompagnement et du contrôle de l'enseignement supérieur, DRESRI
- Secrétaire : Alban PHILIPPE, directeur de la vie de l'étudiant au CROUS Normandie
- Pour la liste « Bouge ton CROUS avec la FEDER et la FED'LH : la liste engagée, écolo et inclusive »
 - ❖ Représentant titulaire : Christian ZGHEIB
 - ❖ Représentant suppléant : Clara BOLONKIN
- Pour la liste « UNI : la droite étudiante pour ta réussite ! »
 - ❖ Représentant titulaire : Esteban NAHI
 - ❖ Représentant suppléant : Pauline DANIEL
- Pour la liste « Union étudiante contre la précarité étudiante et l'extrême droite, pour un CROUS écolo et solidaire »
 - ❖ Représentant titulaire : Léane HOAREAU
 - ❖ Représentant suppléant : Baptiste GODEFROY
- Pour la liste « Vote UNEF et assos : face à MACRON qui nous préconise : pour 1200 € par mois, le retour du repas à 1 € et des logements pour tou-te-s »
 - ❖ Représentant titulaire : Alan COLAS
 - ❖ Représentant suppléant : Alicia VACHERESSE

Article 4 :

Conformément aux informations fournies lors du dépôt des listes de candidatures, le bureau de vote électronique pour **le collège 2** est composé de la manière suivante :

- Présidente : Aurélia RAHILI, cheffe du pôle du contrôle de légalité, DRESRI
- Secrétaire : Christian HAY, directeur des affaires générales et juridiques du CROUS Normandie
- Pour la liste « Bouge ton CROUS : la liste inclusive, écolo et engagée qui défend tes droits ! »
 - ❖ Représentant titulaire : Chloé KEREBEL
 - ❖ Représentant suppléant : Aurélie GALLE
- Pour la liste « UNI : la droite étudiante pour ta réussite ! »
 - ❖ Représentant titulaire : Axel LECLERC
 - ❖ Représentant suppléant : Romane SIMON
- Pour la liste « Union Pirate et solidaires étudiantes, féministes, antiracistes et antifascistes »
 - ❖ Représentant titulaire : Noé DESCHAMPS
 - ❖ Représentant suppléant : Pauline PINET
- Pour la liste « Vote UNEF et assos : face à MACRON qui nous préconise : pour 1200 € par mois, le retour du repas à 1 € et des logements pour tou-te-s »
 - ❖ Représentant titulaire : Tony ANTONIO
 - ❖ Représentant suppléant : Manon LAMARRE

Article 5 :

Le bureau de vote électronique centralisateur est composé de la manière suivante :

- Présidente : Emily GENET, cheffe du département de l'accompagnement et du contrôle de l'enseignement supérieur, DRESRI
- Secrétaire : Eric LOBSTEIN, directeur adjoint du CROUS Normandie
- Représentants étudiants : les huit représentants titulaires des deux bureaux de vote électronique par collège

Article 6 :

La directrice générale du CROUS Normandie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site du CROUS Normandie et au recueil des actes administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 18 janvier 2024



Christine GAVINI
Rectrice de la région académique Normandie,
rectrice de l'académie de Normandie,
chancelière des universités

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.